

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 18 décembre 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16 et 17 décembre 2013

2013 DDEEES 204 G Subvention avec avenant à la convention pluriannuelle avec la Mission Locale de Paris (18e).

M. Christian SAUTTER, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 3 décembre 2013, par lequel Monsieur le Président du Conseil Général propose une subvention et un avenant à la convention pluriannuelle avec la Mission Locale de Paris ;

Sur le rapport présenté par M. Christian SAUTTER, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Le Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général est autorisé à signer, l'avenant n° 3 à la convention pluriannuelle d'objectifs du 23 juin 2012, dont le texte est joint à la présente délibération, avec la Mission Locale de Paris (18e),

Article 2 : Une subvention d'un montant de 3.070.000 euros est attribuée à la Mission Locale de Paris (n° SIMPA 51804 n° de dossier : 2014_02721).

Article 3 : Cette dépense sera imputée à hauteur de :

- 50.000 euros sur le chapitre 017 - nature 6574 - fonction 564, crédits du Programme Départemental pour l'Insertion et l'Emploi, exercice 2014,
- 3.020.000 euros sur le chapitre 65 – nature 6574 – fonction D913 du budget de fonctionnement du Département de Paris, exercice 2014 sous réserve du vote des crédits correspondants.